

Sobriété, efficacité, sortie du gaz naturel

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique de
la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement
durable et les parcs de Montréal sur la
Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission
dès 2040

par le Mouvement écocitoyen UNEplanète

le 14 décembre 2022



UNEPLANÈTE
mouvement écocitoyen

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| LE MOUVEMENT ÉCOCITOYEN UNEPLANÈTE..... | 2 |
| INTRODUCTION..... | 2 |
| ENJEU 1 : PRIORISER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | 3 |
| ENJEU 2 : EXCLURE LE GAZ NATUREL, Y COMPRIS LE GAZ NATUREL DE SOURCE RENOUVELABLE ET LA BIÉNERGIE GAZ-ÉLECTRICITÉ, DES BÂTIMENTS..... | 5 |
| CONCLUSION..... | 8 |

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète

« Nous sommes la première génération à bien comprendre les changements climatiques et la dernière à pouvoir en contrer les conséquences. »

– Petteri Taalas, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale

C'est de cette urgence, si bien décrite par Petteri Taalas, qu'émerge le Mouvement écocitoyen UNEplanète, une coalition de groupes citoyens, de citoyennes et de citoyens engagés qui désirent inscrire leur action dans un mouvement collectif.

Pourquoi « UNEplanète » ? Parce que nous avons une conscience aigüe du fait qu'il n'existe qu'une seule planète Terre et que nous sommes en train de détruire les conditions qui y rendent la vie possible. Pour exprimer, aussi, l'idée que nous portons tous, solidairement, la responsabilité de passer en mode urgence afin de sauver ce qui peut encore être sauvé. Notre mission est de contribuer concrètement à freiner le plus rapidement possible le réchauffement climatique :

- en ralliant au Québec des groupes et des personnes climato-actifs;
- en soutenant un modèle de société ainsi que des gestes individuels et collectifs qui respectent les capacités de la planète;
- en incarnant dans l'espace public une voix citoyenne informée, concertée, solidaire et non partisane.

Introduction

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète félicite la Ville de Montréal pour la rigueur et l'ambition de sa *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*, dont nous appuyons avec enthousiasme les analyses et mesures préconisées. Nous nous réjouissons de voir Montréal tracer la voie d'un engagement majeur du palier municipal dans la décarbonation du Québec.

Par ce bref mémoire, nous souhaitons attirer l'attention de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur deux aspects qui pourraient à notre avis être améliorés ou renforcés : la place donnée à la sobriété et à l'efficacité énergétique, dans la Feuille de route, ainsi que l'importance d'exclure le gaz naturel, y compris le gaz naturel de source renouvelable et la biénergie gaz-électricité, des bâtiments montréalais.

Enjeu 1 : prioriser la sobriété et l'efficacité énergétique

La *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040* présente une description très juste des stratégies de sobriété et d'efficacité énergétique à mettre en place pour atteindre l'objectif de bâtiments zéro émission tout en minimisant l'impact sur la demande en énergie et en puissance électrique. Plusieurs de ces stratégies concernent directement l'énergie, par exemple la performance des équipements et des matériaux, les solutions mécaniques comme les thermopompes et les accumulateurs thermiques, l'architecture bioclimatique, les réseaux thermiques urbains ou l'écofiscalité appliquée au domaine énergétique. Certaines, cependant, relèvent d'autres sphères d'activité dont les preneurs de décisions sont guidés par des critères qui ont souvent peu à voir avec l'énergie : la réutilisation des bâtiments existants, la lutte au gaspillage (énergétique mais aussi matériel, vu que la production de biens est énergivore), une révision de notre façon de consommer l'espace en fonction de nos besoins, sans oublier l'aménagement du territoire et la densification, qu'elle soit invisible, discrète ou marquante.

Nous observons toutefois que ces éléments sont présentés au chapitre 7 de la Feuille de route et sans mener à des actions concrètes alors qu'à notre avis, la sobriété et l'efficacité devraient être les pierres d'assise du plan de décarbonation des bâtiments de Montréal et fournir la vue d'ensemble dans laquelle les diverses mesures de décarbonation devraient s'inscrire. En d'autres termes, nous croyons que ce chapitre devrait précéder le chapitre 3 (« La Feuille de route ») ou en faire partie et aboutir sur des mesures concrètes touchant l'énergie mais aussi les autres facteurs qui conditionnent la demande en énergie et en puissance.

La pertinence (pour ne pas dire la nécessité) de cette vision trouve sa confirmation dans le dernier rapport du 3^e groupe de travail du GIEC¹ et plus précisément dans le chapitre consacré à la trajectoire « faible demande » (LD). Parmi les 5 parcours proposés dans ce document, cette trajectoire est celle qui offre la probabilité la plus élevée de contenir le réchauffement planétaire à moins de 1,5° C sans dépassement. Elle démontre qu'à l'échelle mondiale, il serait possible de réduire la demande d'énergie en amont de 45 % en 2050 par rapport à 2020 en utilisant les infrastructures autrement et en transformant les manières de fournir les services, grâce à des innovations touchant les comportements, les technologies et l'organisation du marché – et ce, tout en améliorant le bien-être de base pour toutes et tous. De telles stratégies globales axées sur la baisse de la demande dans tous les secteurs

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), [Climate Change 2022, Mitigation of Climate Change](#), Working Group III contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, (PDF)

pourraient réduire les émissions de GES de 40 à 70 %, en 2050, par rapport à deux scénarios fondés sur les politiques annoncées par les gouvernements nationaux jusqu'en 2020.

Le Québec est le plus grand consommateur d'énergie par habitant au monde... après le Canada¹. S'il est possible de réduire la demande d'énergie de 45 % à l'échelle mondiale en assurant des conditions de vie décentes à toutes et tous, des gains au moins aussi importants peuvent donc être envisagés au Québec en général et à Montréal en particulier.

Accessoirement, nous observons aussi que les nombreux programmes de financement des travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments existants sont décrits au chapitre 6, donc en dehors du chapitre 3 (« La Feuille de route »), et que le texte mentionne la pertinence de mieux promouvoir et coordonner les programmes de subvention énergétiques existants ainsi que d'ajuster et bonifier les programmes municipaux – sans proposer de mesures précises. Nous estimons que la Ville de Montréal pourrait agir de manière plus proactive pour encourager les propriétaires montréalais à rendre leurs bâtiments plus écoénergétiques et devrait intégrer des mesures concrètes à cet égard dans sa Feuille de route.

Recommandations

Nous recommandons à la Ville de Montréal :

1. de restructurer sa *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040* de manière à faire de la sobriété et de l'efficacité les pierres d'assise de son plan de décarbonation et d'intégrer à sa Feuille de route des cibles ambitieuses de sobriété et d'efficacité ainsi que les mesures concrètes conséquentes touchant l'énergie mais aussi les autres facteurs qui conditionnent la demande en énergie et en puissance électrique des bâtiments;
2. d'intégrer à sa Feuille de route des cibles ambitieuses touchant les travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments existants ainsi que des mesures concrètes pour encourager les propriétaires de bâtiments à profiter des programmes de subventions existants et pour les accompagner dans leurs démarches;

¹ Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2022. [État de l'énergie au Québec 2022](#), Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, page 30. (PDF)

3. d'intensifier encore davantage ses efforts pour que les normes et les codes régissant la construction et la rénovation de bâtiments contribuent autant que possible aux efforts de sobriété, d'efficacité et de décarbonation tout en veillant à ce que les coûts de la mise aux normes des bâtiments ne soient pas portés par les populations moins nanties et en faisant des représentations pour que Québec assure le financement de la mise aux normes des logements sociaux et communautaires;
4. de stimuler par tous les moyens possibles l'émergence et le déploiement de concepts architecturaux et urbanistiques favorisant la sobriété énergétique et la qualité de vie en ville.

Enjeu 2 : exclure le gaz naturel, y compris le gaz naturel de source renouvelable et la biénergie gaz-électricité, des bâtiments

La *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040* témoigne sans ambiguïté de la volonté de Montréal d'exclure le mazout du chauffage des bâtiments. Néanmoins, les positions de la Ville concernant le gaz naturel gagneraient à être plus explicites et nous encourageons la Commission à dénoncer sans équivoque les prétentions d'Énergir concernant la contribution de la biénergie ou de l'injection de gaz naturel de source renouvelable (GNR) dans le réseau gazier aux efforts de décarbonation du Québec ou de Montréal. Ces programmes visent en fait à protéger la valeur des actifs d'une compagnie privée en étirant le plus longtemps possible la consommation d'une énergie fossile qui n'a plus sa place à l'ère de l'urgence climatique.

Rappelons certains des faits bien connus qui étaient cette affirmation :

L'enjeu de la pointe de demande – La complémentarité entre les réseaux gazier et électrique est un mythe qu'il est temps de démolir car le Québec n'a pas besoin du gaz naturel (ni d'importer de l'électricité émanant de centrales alimentées aux énergies fossiles) pour gérer la pointe de la demande pendant les périodes de grand froid. Les solutions au défi de la pointe varient selon les cas. Tel que mentionné, il faut d'abord investir dans la sobriété énergétique, l'efficacité et la lutte au gaspillage. Il faut aussi construire des bâtiments net zéro, rénover le parc de bâtiments existants pour améliorer leur performance énergétique et développer la géothermie pour réduire la demande. La domotique doit être mise à contribution pour aplanir les pointes hivernales, tout comme les accumulateurs thermiques et tout spécialement les

systèmes combinant thermopompe et accumulateur de chaleur. Les installations autonomes d'énergie éolienne ou solaire peuvent faire partie de la solution dans certains contextes. Enfin, l'accumulation électrique et la tarification de la puissance électrique permettent également d'agir positivement, comme le souligne la Feuille de route de Montréal.

Les coûts du programme biénergie pour Hydro-Québec (donc tous les consommateurs d'électricité) et les utilisateurs – La compensation qu'Hydro-Québec devrait verser à Énergir pour la réduction des ventes de gaz à ses clients qui passeront à la biénergie se chiffre en milliards de dollars. Ce paiement pour pertes de revenus va à l'encontre du principe du pollueur-payeur, en plus de prolonger pendant des années la consommation d'une énergie fossile qu'il faudrait éliminer le plus rapidement possible. Comme le disait le porte-parole du Regroupement des organismes environnementaux en énergie, « il n'est pas plus approprié de compenser Énergir pour ses pertes de revenus que de compenser les pétrolières pour chaque recharge de véhicules électriques¹ ». De plus, une étude réalisée en 2022 par Écohabitation concluait que pour les nouveaux bâtiments résidentiels unifamiliaux, la biénergie électricité-gaz coûte 17 % de plus que l'électricité au tarif Flex D d'Hydro-Québec, en utilisant un système de chauffage central avec accumulateur de chaleur et thermopompe.

Incompatibilité avec les objectifs climatiques du Québec et verrouillage carbone – Intuitivement attrayante, l'offre de biénergie n'en a pas moins été vertement critiquée par des environmentalistes et des scientifiques, et pour cause. Alors que l'abandon du gaz naturel dans tous les usages convertibles permettrait de diminuer les émissions totales de GES du Québec de plus de 10 %, les chercheurs de l'Institut de l'énergie Trottier estiment que le programme de biénergie ne permettra, au mieux, qu'une réduction 0,6 % d'ici 2030². Il aura aussi pour effet de verrouiller la dépendance du Québec à l'égard du gaz pour des décennies et de compromettre l'atteinte de la carboneutralité en favorisant le renouvellement des équipements de chauffage au gaz naturel qui devraient simplement être mis de côté à la fin de leur vie utile.

Risques écologiques du gaz naturel de source renouvelable (GNR) – La production de GNR à grande échelle comporterait des risques écologiques importants. Elle dépendrait entre autres de prélèvements massifs de biomasse forestière dont les impacts n'ont pas été évalués, du maintien des élevages industriels, par exemple les

¹ La Presse, [Entente avec Énergir - La facture atteindrait 2,4 milliards pour Hydro-Québec](#), Hélène Baril, 17 mars 2022

² La Presse, [Quand Hydro-Québec mise sur l'échec face aux objectifs climatiques](#), Normand Mousseau, professeur de physique à l'Université de Montréal et directeur scientifique à l'Institut de l'énergie Trottier de Polytechnique Montréal, Simon Langlois-Bertrand et Florian Pedroli, associés de recherche à l'Institut de l'énergie Trottier; Louis Beaumier, directeur exécutif à l'Institut de l'énergie Trottier, 7 mars 2022

mégaporcheres produisant le lisier dont elle se nourrirait, et de la perpétuation du gaspillage alimentaire qui est un véritable scandale et contre lequel la ville de Montréal tente, fort heureusement, de lutter. L'idée d'utiliser du GNR pour chauffer des bâtiments est une aberration. Pour respecter les limites biophysiques des écosystèmes, préserver les milieux naturels et la biodiversité, éviter de concurrencer la production alimentaire et les usages plus écologiques de la biomasse résiduelle comme le compostage, il est essentiel que le GNR soit produit en quantité limitée et réservé à des usages pour lesquels le gaz est réellement irremplaçable (les usages dits « sans regret »).

Injection de GNR dans le réseau gazier – Le règlement qui exige l'injection d'un pourcentage minimal de gaz naturel renouvelable (GNR) dans le réseau gazier est une ingénieuse supercherie. Adopté en 2019 et récemment mis à jour, ce règlement exige que 10 % du gaz circulant dans le réseau gazier en 2030 soit du GNR. Il a donc pour effet d'assurer une continuation de la consommation massive (90 %) de gaz fossile, issu principalement de la fracturation, pour des besoins qui pourraient rapidement et facilement, pour la plupart, être comblés par l'électricité¹.

Émissions fugitives du GNR – Formé de méthane, le GNR produit des émissions fugitives aussi toxiques que celles du gaz fossile pour la santé et pour le climat. Le pouvoir de réchauffement global (PRG) du méthane est 80 fois plus élevé que celui du CO₂ sur 20 ans et 28 fois plus élevé sur 100 ans².

En résumé, les programmes de biénergie et de GNR sont des avenues complexes ne menant pas aux résultats attendus, bien au contraire, alors que le moment est venu de tourner la page simplement en interdisant l'installation d'appareils fonctionnant aux énergies fossiles ou le renouvellement de tels appareils lorsqu'ils atteignent leur fin de vie. L'approche graduelle présentée dans la Feuille de route risque d'induire les consommateurs d'énergie en erreur en les orientant vers des décisions qui leur permettraient d'atteindre temporairement les seuils visés mais les éloigneraient de la cible de zéro émission en 2040 et pourraient leur occasionner des dépenses additionnelles.

¹ Paradis-Michaud (2020). [Électrification des usages du gaz naturel au Québec : analyse des impacts économiques](#), Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal. Cette recherche estime que 79 % des usages du gaz naturel au Québec – essentiellement des besoins de chauffage – sont convertibles à l'électricité.

² GIEC IPCC (2021). [Chapter 7 supplementary material, AR6 WGI Report – List of corrigenda to be implemented](#) (consulté en ligne le 21 août 2022) (PDF) Pages 27 à 38

Recommandations

Nous recommandons à la Ville de Montréal :

1. de faire des représentations au gouvernement du Québec afin qu'il retire son appui au développement de la filière GNR (gaz naturel de source renouvelable);
2. de faire des représentations au gouvernement du Québec afin qu'il retire son appui au programme de biénergie gaz-électricité et adopte un règlement interdisant l'installation d'un appareil de chauffage ou de cuisson au gaz dans les bâtiments résidentiels, commerciaux ou institutionnels, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout* édicté en novembre 2021¹;
3. de préciser dans sa *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040* qu'elle utilisera ses pouvoirs de réglementation, de taxation et autres, ainsi que ses ressources en communication et autres, afin d'éviter que la population, les commerces et les institutions de Montréal installent des équipements alimentés au gaz naturel dans leurs bâtiments ou adhèrent à l'offre biénergie gaz-électricité;
4. d'informer la population sur les risques de santé associés aux appareils de cuisson fonctionnant au gaz naturel, y compris le GNR.

Conclusion

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète remercie la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs d'avoir porté attention à ses points de vue et espère vivement qu'elle les prendra en considération.

¹ Gouvernement du Québec, [Québec adopte un règlement afin d'éliminer le recours au mazout pour le chauffage résidentiel](#), 17 novembre 2021